

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU 31 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, **le 31 Mars**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 juillet 2020 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises – janvier 2021 – février 2021
2. Soutien de pôle touristique – demande de subvention auprès au Conseil Départemental
3. Soutien de pôle touristique – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Contrôle du quorum

Titulaires : Philippe BOUTY, Fabrice POINT, Jean Noël DUPRE, Benoit SAVY, Nathalie LANDREVIE, Éric PINAUD, Jean-Luc DEDIEU, Sandrine PRECIGOUT, Jean Marie TRAPATEAU, Benoit GAGNADOUR, Manuel DESVERGNE, Sandrine PRECIGOUT.

1. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises – janvier 2021 – février 2021

Del2021_064

Vu l'avenant à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2021_024 du Conseil Communautaire du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021,

Suite à la deuxième vague pandémique de la Covid-19 et le deuxième confinement déclenché pour l'endiguer, les entreprises de Charente Limousine se retrouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

Suite à la prolongation du fonds d'aide d'urgence aux entreprises de Charente Limousine, qui s'adresse aux entreprises fermées administrativement, aux acteurs du spectacle et du tourisme, sous toutes formes sociales (société, entrepreneur individuel, association...), subissant une diminution de leur chiffre d'affaires supérieure à 30 % en janvier 2021 par rapport à janvier 2020 et/ou en février 2021 par rapport à février 2020, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

Au titre des demandes déposées pour le mois de janvier 2021 :

nom entreprise	SIREN / SIRET	commune	nom dirigeant	code APE	Proposition /décision subvention
Le Victor Hugo	87953134100011	Chasseneuil	Gwenaël Vigouroux	5630Z	500
SARL Lapronto	79472131600014	Confolens	Youssef Janah	5610C	500
Indiana Pub	42137546000019	St-Laurent de Ceris	Boris KOPACIN	5630Z	500
Café des Sports	51053381300018	Chabanais	Norbert ROUGIER	5630Z	500
Roumazières Kebab (Adana kebab)	53394392400027	TDHC	Salem HASSAN BARWARI	5610C	500

Au titre des demandes déposées pour le mois de février 2021 :

nom entreprise	SIREN / SIRET	commune	nom dirigeant	Proposition /décision subvention
Le Victor Hugo	87953134100011	Chasseneuil	Gwenaël Vigouroux	500
Karen Hardy - Mamie's Bar	82253183600010	Montembœuf	Karen Hardy	500
SARL Lapronto	79472131600014	Confolens	Youssef Janah	500
Animation Charlie Toon	40434516700039	Confolens	Avinion Thierry	275
Indiana Pub	42137546000019	St-Laurent de Ceris	Boris KOPACIN	500
Café des Sports	51053381300018	Chabanais	Norbert ROUGIER	500
TRAPATEAU Charles - LA ferme assaisonnée	81227908100010	Mazerolles	Trapateau Charles	500
Roumazières Kebab (Adana kebab)	53394392400027	TDHC	Salem HASSAN BARWARI	500
l'Emeraude	41446701900025	Confolens	Stéphane Devoos	500

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds d'urgence COVID
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2. Soutien de pôle touristique – demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Del2021_065

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental soutient la Communauté de communes de Charente Limousine et l'Office de tourisme au titre de l'aide aux pôles touristiques. Cette aide au fonctionnement s'inscrit dans les accords de coopération signés avec Charentes Tourisme, pour structurer l'offre touristique en Charente et mener des actions en termes notamment de promotion et de qualification de l'offre

En 2021, la Communauté de communes sollicite une subvention de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Demande** une subvention de 15 000 € auprès du Conseil Départemental.
- **Affecte** cette subvention au budget de l'EPIC Charente Limousine
- **Signe** toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

3. Annulation de loyers

Del2021_066

La Communauté de communes de Charente Limousine souhaite accompagner les entreprises locataires de bâtiments dont elle est propriétaire, et faisant l'objet de fermetures administratives dans la cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Dans ce contexte très exceptionnel, il vous est demandé de bien vouloir annuler les loyers pour :

- le Restaurant le Saint-Laurent, à Saint-Laurent de Ceris, à partir du mois d'octobre 2020, et jusqu'à la décision officielle de réouverture des restaurants. Le loyer mensuel est de 490 euros par mois.
- La SARL Gauthier, multiple rural bar, à Montemboeuf, pour les mois de mai 2020, novembre 2020, février 2021 et mars 2021 et jusqu'à la décision officielle de réouverture des restaurants. Les montants à annuler représentent à date une somme de 2280 euros.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'annulation de loyers pour le restaurant le Saint-Laurent à partir du mois d'octobre 2020 et jusqu'à la décision officielle de réouverture des bars- restaurants,
- **AUTORISE** l'annulation de loyers pour la SARL Gauthier pour les mois de mai 2020, novembre 2020, février 2021 et mars 2021, jusqu'à la décision officielle de réouverture des bars- restaurants.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

4. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux associations sportives et culturelles

Del2021_067

Vu l'avenant à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2020_233 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2020,

En raison de la pandémie de COVID 19 et de ses conséquences notamment sur le fonctionnement des associations sportives et culturelles employeuses de Charente Limousine, ces dernières se trouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

La Communauté de communes a souhaité mettre en place un dispositif de soutien.

Pour rappel, cette aide s'adresse aux structures ayant au moins un salarié, et subissant une perte de leurs recettes supérieure à 50 % en 2020 par rapport à 2019.

Il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

- AGVBM – commune de Brigueuil, proposition d'une subvention de 2 013 Euros.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds d'urgence COVID
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--